



COMMUNAUTÉ FRANCOPHONE ACCUEILLANTE SASKATCHEWAN

LE COMITÉ CONSULTATIF COMMUNAUTAIRE

2024

GRAVELBOURG

MOOSE JAW



MISSIONS ET RESPONSABILITÉS

envers l'initiative de la Communauté francophone accueillante

Le Comité consultatif communautaire a pour mission de réunir les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'initiative des Communautés francophones accueillantes (CFA) à Moose Jaw/Gravelbourg. Il a pour objectif de s'assurer que le projet CFA et ses activités correspondent aux besoins des nouveaux arrivants francophones. Ces derniers sont au cœur de l'initiative, et les activités et les événements sont faits pour et avec les nouveaux arrivants au sein des communautés. À ce titre, la CFA mise sur une collaboration participative valorisant la connaissance des communautés de Moose Jaw et de Gravelbourg, la compréhension du parcours des nouveaux arrivants, en ce qui a trait à l'immigration, à l'intégration et à l'établissement afin d'enrichir le projet CFA et viser à l'épanouissement constant de son public.

Les Comité consultatif communautaire participent collectivement à la création d'un environnement accueillant, respectueux et engageant dans lequel les nouveaux arrivants d'expression française se développeront pleinement. Leur mission est d'apporter des solutions innovatrices, appréhender les besoins et appuyer le développement de stratégies qui favoriseront la rétention, l'intégration, et le bien-être des nouveaux arrivants au sein des communautés francophones désignées.

Dans un souci de suivi et de concertation, ledit Comité se réunit de deux à trois fois par année afin de :

- Suivre l'avancement du projet en lien avec le Plan communautaire et, le cas échéant, émettre des recommandations et partager de bonnes pratiques pour favoriser l'atteinte des résultats visés ;



- Examiner d'éventuelles évolutions des priorités, développer des solutions et, le cas échéant, faciliter la prise de décision des diverses parties prenantes, toujours dans l'intérêt des nouveaux arrivants francophones ;
- Partager les connaissances et les expertises de chacun des membres pour actualiser et enrichir les compétences du Comité.

Le Comité est représentatif de la diversité de la communauté francophone de Moose Jaw/Gravelbourg, et se veut inclusif. Les membres du comité collaborent en toute transparence et communiquent régulièrement entre eux, en partageant toute information pertinente liée au projet. Son mandat est limité à l'initiative des communautés francophones accueillantes à Moose Jaw et Gravelbourg et son champ d'action est lié aux localités des deux communautés.

Le CCC tient compte des résultats de l'évaluation mise en place et participe à l'amélioration continue du projet. Il représente, en cas de besoin, la communauté francophone de Moose Jaw/Gravelbourg durant les événements locaux, provinciaux ou nationaux, en lien avec l'initiative.

COMPOSITION

Le Comité est composé de 6 membres titulaires au minimum, et de 12 membres au maximum. Les membres s'engagent pour toute la durée du projet.

Parmi eux, sont si possible représentés :

- Des organismes représentant la communauté francophone de Moose Jaw/Gravelbourg
- Des organismes (à portée provinciale ou locale) offrant des services pour les nouveaux arrivants francophones à Moose Jaw/Gravelbourg

- Un représentant des bénévoles impliqués dans l'initiative – de préférence au moins un membre représentant les nouveaux arrivants francophones à Moose Jaw/Gravelbourg
- Des représentants liés au domaine économique à l'échelle locale - un représentant de la ville de Moose Jaw ou Gravelbourg
- Un représentant relié aux organismes responsables de la mise en œuvre du projet, à savoir, l'Assemblée communautaire fransaskoise, le Service d'accueil et d'inclusion francophone en Saskatchewan et le Réseau en immigration francophone en Saskatchewan.

Les membres représentant un organisme siégeant au Comité ont la capacité d'engager la responsabilité de l'organisme qu'ils représentent, et peuvent parler en son nom.

Les membres déjà en place peuvent prospecter et identifier de nouveaux membres potentiels issus de la communauté de Moose Jaw/Gravelbourg et les proposer au Comité. La priorité doit être donnée aux secteurs ayant peu ou pas de représentation autour de la table.

Les membres du Comité peuvent être parties prenantes d'une ou de plusieurs activités menées dans le cadre de l'initiative des communautés francophones accueillantes à Moose Jaw/Gravelbourg et sont particulièrement engagés dans sa réussite.

Le Comité peut impliquer d'autres acteurs à différentes étapes du projet, qui peuvent ponctuellement se joindre aux réunions régulières, pour apporter leur expertise.



FONCTIONNEMENT ET RÉUNIONS

Le Comité se réunit de manière régulière, en moyenne deux à trois fois par année. Les réunions se déroulent en français.

Les réunions du comité peuvent se dérouler lorsqu'au moins les deux tiers des membres sont présents.

Le comité prend des décisions sur l'exécution du projet par consensus. Le consensus est un mode de prise de décision permettant à tous les participants d'être en accord avec la décision prise. Si le consensus ne peut pas être atteint, il fonctionnera par consentement. Le consentement est un mode de décision permettant à tous les participants de ne pas être en désaccord avec la décision prise.

Si aucun de ces deux modes de décision n'est atteint, les décisions se prendront par vote à la majorité des deux tiers des membres présents.

La participation aux réunions du Comité ne donne pas droit à une indemnisation financière.

Les réunions se déroulent en présentiel ou à distance (téléconférence ou vidéoconférence), en fonction des besoins et des capacités de déplacement de chacun.

COORDINATION

La coordination du CFA assure la coordination des réunions du Comité.

À ce titre :

- Il accompagne et appuie le Comité, notamment en développant les ordres du jour et le contenu des rencontres ;

- La coordination CFA assure l'organisation logistique des réunions
- La coordination coordonne le déroulement des réunions (suivi de l'ordre du jour, animation des échanges, respect du temps) ;
- La coordination anime le comité consultatif, en fonction des ordres du jour
- La coordinatrice rédige les relevés de décision et l'envoi aux membres au plus tard 15 jours après la rencontre.



RÔLE DU CCC ENVERS LES ORGANISMES FINANCÉS

par Immigration, Réfugiés et
Citoyenneté Canada

- Il aiguille et réfère activement les immigrants francophones, avec qui il est en contact, vers les services et activités de la CFA Moose Jaw/Gravelbourg ;
- Il participe aux consultations et il partage sa connaissance du contexte local, ses réseaux communicationnels et contacts locaux et toute autre information pertinente pour enrichir les services et activités, afin de répondre au mieux aux besoins des nouveaux arrivants francophones ;
- Il suit l'évolution des besoins des immigrants francophones et, le cas échéant, émet des recommandations afin d'adapter au mieux les services et activités selon les besoins identifiés ;
- Il vérifie l'avancement des activités par rapport au Plan communautaire et, le cas échéant, émet des recommandations pour favoriser l'atteinte des résultats visés ;
- Il offre un cadre de concertation pour examiner les éventuelles évolutions des priorités, développer des solutions et faciliter la prise de décision;
- Il assure la mobilisation des immigrants francophones au sein des communautés pour participer aux activités mises en œuvre par la CFA (ex. : consultations) ;
- Tout au long de l'initiative, il informe la CFA de tout besoin d'appui ou de formation complémentaire, afin de permettre l'atteinte des résultats visés ;

MANDAT DES MEMBRES

Les membres du comité sont engagés pour toute la durée du projet, à savoir quatre années.

Les membres représentant une personne morale siégeant au titre de personne morale. Le Comité peut comprendre des membres qui siègent à titre personnel (exemple : une personne représentant les nouveaux arrivants francophones à Moose Jaw/Gravelbourg).

Chaque organisme membre peut, s'il le souhaite, désigner une personne titulaire et une personne suppléante pour participer au Comité. Les suppléants sont invités à participer aux réunions du Comité. Seuls les titulaires ont le droit de vote.

Si un membre souhaite quitter le Comité, la démission doit être discutée avec les autres membres et les conséquences doivent être anticipées et assumées par le membre démissionnaire, et acceptées par le Comité.

Si le Comité souhaite se séparer d'un de ses membres, cette décision doit être discutée collégalement, et les conséquences doivent être anticipées et assumées par le Comité.

Toute décision ayant pour finalité le départ d'un des membres du Comité doit être prise avec recul, mesure, dans la bienveillance et le respect de chacun, et avoir un impact minimal sur la cohésion des communautés de Moose Jaw et Gravelbourg, et sur la qualité du projet dans le cadre de l'Initiative des communautés francophones accueillantes à Moose Jaw/Gravelbourg.



CONFLITS ET CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les actions et les prises de position du Comité doivent en tout temps refléter et considérer prioritairement les besoins des immigrants et de la communauté. Les besoins financiers et opérationnels des organismes ne doivent en aucun cas interférer dans la réalisation du mandat du Comité.

Les membres en situation de conflit d'intérêts réel et/ou apparent tel que défini par une référence acceptée (IRCC) devront le déclarer et se retirer de la prise de décision.

En cas de conflits entre les membres du Comité ou entre les acteurs impliqués dans l'initiative des communautés francophones accueillantes à Moose Jaw/Gravelbourg, le règlement se fait prioritairement à l'amiable. L'ACF peut être sollicitée pour assurer la médiation, au besoin.

Tout conflit doit se régler dans le respect et la dignité de chacun, et en toute transparence.

LE CONSEIL/COMITÉ CONSULTATIF COMMUNAUTAIRE (CCC)

Le conseil ou comité consultatif communautaire **EST**

- Un mécanisme de participation et d'engagement communautaire formé uniquement dans le cadre de la Communauté francophone accueillante
- Un groupe noyau de personnes et d'organismes engagés pour initier la démarche/l'initiative du CFA
- Représentatif du CFA choisi, et inclusif

- Responsable d'établir les priorités pour la CFA et d'identifier les activités/projets/coûts et de faire des recommandations à ce sujet (recommandations d'activités à inclure dans le plan d'activités communautaire)
- Un intermédiaire entre les partenaires locaux et la CFA pour la transmission de l'information concernant l'état d'avancement de l'initiative
- Une structure formelle, auquel le Ministère d'IRCC ne délègue pas d'autorités financières;
- Impartial et fondé sur le leadership partagé pour faire avancer l'initiative des CFA ;
- Une structure dont les membres agissent au titre de bénévole, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas rémunérés pour leur participation au CCC

Le conseil ou comité consultatif communautaire **N' EST PAS**

- Un conseil d'administration
- Une réplique du Réseau en immigration francophone et ne remplace pas la coordination du Réseau en immigration francophone ni les comités existants
- Une structure de direction ou un comité directeur

